



NOTE DE SYNTHÈSE N°12

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE BAIL RURAL

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

Monsieur ANGEVIN, éleveur d'ovins, souhaite disposer, par, concession de pâturages, en sa qualité de jeune agriculteur d'environ 100 hectares sur différents secteurs de la commune. Le coût consenti serait de 1€/an/ha pour une durée de 5 ans.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages, précisément la catégorie de terre « pacages, pâtures et landes »,
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 1^{ER} décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DONNER** un accord de principe à la rédaction d'un bail rural visant à définir l'installation de Monsieur ANGEVIN,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, y compris le bail rural.